

Doctorat en Études françaises

CHANGEMENT DE PROGRAMME

Pour changer de programme, le candidat devra se pré-inscrire dans le programme de doctorat qu'il souhaite intégrer, dans les mêmes délais que ceux en vigueur pour les nouvelles inscriptions.

Les étudiants qui auraient déjà été inscrits à l'UCM dans des programmes soumis à un règlement antérieur pourront demander leur admission dans l'un des nouveaux programmes disponibles à partir de 2014-2015, s'ils en satisfont les conditions d'admission et sont à jour quant au règlement du coût des tutelles du programme antérieur.

Pour plus de renseignements : <http://www.ucm.es/informacion-general-1>